

NOUVEAUX CCAG : TRAVAUX ET MAITRISE D'OEUVRE FONDAMENTAUX ET PRATIQUE

Contexte

Depuis le 1^{er} avril 2021, une nouvelle version du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux, et celui applicable aux marchés publics de maîtrise d'œuvre ont été publiés au JO. Les acheteurs publics doivent obligatoirement s'y référer depuis le 1^{er} octobre 2021.

Objectifs

Connaitre les nouveautés principales de cette nouvelle rédaction du CCAG pour définir les pièces contractuelles des marchés et contrats.

Identifier la hiérarchie des pièces contractuelles ; et les voies de résolution possibles des litiges.

Capacités ou compétences professionnelles visées

Connaissance des nouvelles clauses applicables aux marchés de travaux et aux marchés de maîtrise d'œuvre.

Publics visés

Architectes en exercice libéral et salarié, chefs de projet, chefs d'agence, collaborateurs, conducteurs de travaux, conseillers et assistants des maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, ingénieurs (bureau d'études), urbanistes, professionnels de l'aménagement, ...

Prérequis : Connaissance des CCAG précédemment applicables serait un réel plus.

Durée : 1 jour (8 heures de formation)

Intervenants :

Louise GAENTZHIRT, Avocat au barreau de Paris, Associée (Reibell Associés)

Modalités pédagogiques

Groupe de 5 à 16 stagiaires, formation en présentiel, salle de formation équipée (vidéoprojecteur, écran, paperboard, connexion wifi à internet). Formation très interactive, avec de nombreux exercices et résolution de cas concrets. Traitement de cas particuliers évoqués par les stagiaires et qui peuvent intéresser l'ensemble du groupe. Support pédagogique remis aux participants sous format numérique à l'issue de la formation.

Modalités de suivi et d'appréciation

Feuilles d'émargement par ½ journée de formation permettant de suivre l'assiduité des stagiaires.

Questionnaire de satisfaction.

Certificat de réalisation et attestation individuelle de fin de formation

Modalités d'évaluation

Questionnaire d'évaluation (QCM) de contrôle des connaissances permettant d'apprécier l'acquisition des apprentissages dispensés. La validation est obtenue à partir de 12/20

Date : SUR DEMANDE

Tarifs : selon demande

possibilité de prise en charge (OPCO EP, FIF-PL, AGEFICE, ATLAS, AKTO, AFDAS, AIF POLE EMPLOI, etc.)

Lieu de formation

Les Récollets

150 rue du faubourg St Martin

75010 PARIS

Détail du programme :

NOUVEAUX CCAG : TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE

Horaires : 9h – 18h (1h de pause pour le déjeuner)

Heures indicatives : Les participants sont invités à ne pas quitter la salle avant la fin de la séance

Etude du CCAP MOE :

- Les clés de compréhension des principes des marchés de MOE,
- La sécurisation l'exécution des marchés publics de maîtrise d'œuvre
- Les nouveaux outils du CCAG MOE et ses points clés
- La gestion des délais dans ce nouveau cadre
- La conception des ouvrages et le maître d'œuvre
- Le suivi et la réalisation des ouvrages par le maître d'œuvre
- Etude de cas

Etude du CCAG travaux :

- Les grands principes du CCAG Travaux
- Les nouveautés 2021 sur le CCAG Travaux
- Le point de vue du MOE sur l'application du CCAG Travaux
- Les clés pour équilibrer les relations contractuelles entre acheteurs publics, maître d'œuvre, et entreprises
- La hiérarchie des pièces contractuelles
- Les résolutions possibles des litiges subvenu lors de l'exécution d'un marché
 - Résiliation du marché
 - Sanctions

Contrôle de connaissances